INFORMATIONS MILITAIRES

Administration des hommes libérés des obligations du Service National. Situation à la date du 1.01.80. (J.O. du 30.01.80).

service national (ex-bureau de recrutement).

Aucun transfert d'archives vers Chartres n'aura **lieu en 1980.**Classes 1938 à 1946, dossiers au bureau spécial du service national à Chartres.

Les archives des classes 1936 et 1937 seront transférées à Pau au cours du 1er semestre 1980.

Classes 1909 à 1937, dossiers au Bureau central d'archives administratives militaires à Pau.

Les archives de la classe 1908 seront transférées aux *directions départementales* des archives de FRANCE au cours du 1er semestre 1980.